



Rupture conventionnelle

Par Sixtine

Bonjour mon patron me. Propose rupture je suis âgée de 60 ans et j ai 26 ans d ancienneté.

Il me propose une indemnité de 20000e taux legal

Je n ai jamais été au chômage.

J aimerais savoir si il est possible de lui demander plus et quelle raison invoquée il est dur en affaire

Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Doublon à supprimer